À :
Tous les Représentants permanents des États membres de l'UE ;
Toutes les ambassades hongroises dans tous les États membres de l'UE ;
La Mission hongroise des Nations Unies (New-York et Genève) ;
Le Rapporteur spécial de l'ONU sur le logement adéquat ;
Le Rapporteur spécial de l'ONU sur la pauvreté extrême et l'exclusion sociale ;
Les eurodéputés ;
Les Commissaires Andor (Emploi et Inclusion sociale) et Redding (Justice) de la Commission européenne ;
L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne ;
Le Commissaire des droits de l'homme du Conseil de l'Europe, et le Président du Comité européen des droits sociaux

Bruxelles, le 28 février 2013

<u>Sujet :</u> Déclaration contre la persécution continue et la criminalisation des personnes sans domicile en Hongrie

Madame, Monsieur,

Les membres de la FEANTSA sont alarmés quant à la campagne du gouvernement hongrois visant à punir et emprisonner les personnes sans domicile incapables de trouver un hébergement. Au cours des deux dernières années, le gouvernement a systématiquement ciblé les personnes vulnérables vivant dans des situations de pauvreté extrême, et est maintenant sur le point de modifier la constitution hongroise lors d'un vote le lundi 11 mars pour adopter une loi qui permettra l'inculpation des personnes « résidant habituellement dans des lieux publics ».

Nous avons attiré votre attention sur ce problème à la fin de l'année 2011 lorsque le gouvernement hongrois avait adopté une première loi permettant l'emprisonnement des personnes « coupables » de dormir dans la rue à deux reprises sur une période de six mois. Maintenant, la situation est encore bien pire. Après plusieurs campagnes organisées par des groupes militant pour les droits de l'homme en Hongrie et à travers l'Europe, la Cour constitutionnelle hongroise a annulé la loi fondamentale du gouvernement en novembre 2012. Toutefois, le gouvernement hongrois actuel a utilisé une logique perverse et a décidé d'amender la constitution. Cet amendement constitutionnel est clairement contraire à l'esprit de nombreux traités internationaux sur les droits de l'homme dont la Hongrie est signataire, notamment la Charte sociale européenne révisée, la Convention européenne sur les droits de l'homme, la Déclaration de l'ONU sur les droits de l'homme, la Convention internationale sur les droits économiques, sociaux et culturels, et bien évidemment la Charte européenne des droits fondamentaux.

Le sans-abrisme est une violation inacceptable des droits humains fondamentaux et de la dignité qui affecte des personnes dans tous les États membres de l'UE. Il s'agit d'un des indicateurs les plus clairs de pauvreté et d'exclusion sociale. Il a des implications dramatiques, tant pour les personnes concernées que pour la société en général.

Il existe de multiples causes de sans-abrisme. Souvent, des expériences telles que des ruptures familiales, des maladies, des addictions ou des expériences de violence, combinées avec des facteurs externes, sont des causes de sans-abrisme. Les facteurs externes peuvent être structurels : mauvais accès à un logement décent abordable, chômage, emploi précaire, discrimination et stigmatisation ; ces facteurs sont exacerbés par la crise économique actuelle et les mesures d'austérité. Ils peuvent également être institutionnels : sortie d'institutions telles que des prisons ou des institutions médicales ou de prise en charge, des systèmes d'allocations mal structurés et absence de coordination des services.

Nombre d'États membres de l'UE ont utilisé des approches efficaces pour lutter contre le sans-abrisme. La criminalisation des sans-abri n'est pas la réponse au problème. Les mesures punitives, qui stigmatisent et criminalisent les personnes sans domicile, sont cruelles dans la mesure où elles punissent les personnes les plus vulnérables. Ces mesures, qu'il s'agisse d'amendes inabordables pour des personnes qui vivent dans des situations de pauvreté, ou d'inculpations pour des délits mineurs ou d'autres infractions administratives, font en sorte qu'il est encore plus difficile pour ces personnes de sortir de situations de pauvreté extrême. Ces personnes sont confrontées à la stigmatisation, à d'énormes obstacles administratifs et à l'endettement alors qu'elles essaient de réintégrer la société et le marché du travail. La criminalisation est inefficace dans la mesure où elle ne vise qu'à cacher le problème visible du sans-abrisme sans proposer de véritable solution.

Que peut dès lors faire la Hongrie en lieu et place de criminaliser les sans-abri ? Des nombreux exemples venant d'Europe et d'autres pays démontrent que des stratégies intégrées de lutte contre le sans-abrisme, qui offrent de vraies options de logement aux personnes sans domicile, soit dans des logements locatifs sociaux soit dans des logements accompagnés sur le marché locatif privé, sont efficaces pour réduire le sans-abrisme. Ces stratégies ne sont pas plus coûteuses que l'utilisation de la police et du système judiciaire pour arrêter et emprisonner des personnes sans domicile. Des progrès concrets sur le sans-abrisme peuvent être réalisés dans le cadre de stratégies ambitieuses et intégrées de lutte contre le sans-abrisme. Le Parlement européen a exprimé son soutien pour cette approche en adoptant une résolution en septembre 2011 par une large majorité, et en demandant aux institutions européennes et aux États membres de lutter contre le sans-abrisme par le biais de mesures positives.

La FEANTSA[1] et ses membres vous invitent à les rejoindre pour condamner cette nouvelle tentative de criminaliser le sans-abrisme, qui ouvrirait la porte à des violations des droits de l'homme dans la constitution hongroise. En outre, nous demandons à la Hongrie de développer une stratégie intégrée de lutte contre le sans-abrisme en tant que solution positive et efficace pour mettre un terme à cette situation inacceptable.

Bien cordialement,

Rina Beers
Présidente de la FEANTSA
Federatie Opvang, Pays-Bas

Robert Aldridge,
Directeur, SCSH,
Royaume-Uni

John Eriksen,
Directeur, Centre d'hébergement pour sans-abri, Danemark

André Gachet,
Directeur, FAPIL, Conseiller technique, ALPIL,
France

MagFh Sepp Ginner,
Président de BAWO, travailleur social, conférencier,
Autriche

Aida Karčiauskienė,
Membre du CA de la FEANTSA, Caritas Lituanie

[1] FEANTSA est la Fédération Européenne d'Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri. C'est une fédération d'organisations à but non lucratif qui contribuent ou participent à la lutte contre le sans-abrisme en Europe. Il s'agit du seul grand réseau européen qui se concentre exclusivement sur le sans-abrisme au niveau européen.

René Kneip,
Directeur,
Caritas Accueil et Solidarité,
Luxembourg

Kjell Larsson,
Sweden's National Association of City Missions, Suède

Sonia Olea Ferreras,
Membre du CA de la FEANTSA,
Caritas Espagne

Paolo Pezzana,
Président, fioPSD,
Italie

Henrique Pinto,
Directeur exécutif et membre du CA de l'Association CAIS, Portugal

Hannu Puttonen,
Directeur général, Y-Säätiö (Fondation-Y), Finlande

Niamh Randall,
Chercheur national et directeur politique
Simon Communities of Ireland

Dimitra Soulele, membre du CA de la FEANTSA, ARSIS Organisation sociale pour l'aide aux jeunes,
Grèce

Thomas Specht,
Director,
BAGW Wohnungslosenhilfe,
Germany

Csaba Sütő,
Président, HAJSZOLT, Hongrie

Ian Tilling, M.B.E.
Président, Casa Ioana, Roumanie

Jakub Wilczek,
Membre du CA, Towarzystwo Pomocy im. św. Brata Alberta (St Brother Albert Aid Society), Pologne